



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A L'ECO-PRET A TAUX ZERO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UN ECO-PRET COMPLEMENTAIRE A UN ECO-PRET ATTRIBUE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, METROPOLE « FORMULAIRE TYPE – DEVIS – 2016 »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
 - **Année d'achèvement du logement :** _____
 - **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle ☐ appartement
 - **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
 - **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile
- ☐ **Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :**
- Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : _____ €
 - Date d'émission de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires : __/__/__

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du demandeur ☐ de la copropriété ☐ du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux :**
☐ Action seule* ☐ Bouquet de 2 actions ☐ Bouquet de 3 actions ou plus
* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en €TTC = _____
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en €TTC = _____
- **Montant total en €TTC** = _____
- **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ de _____ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés ;
 - ☐ de _____ devis pour les frais ;
 - ☐ de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement
 - ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
 - ☐ de _____ documents attestant du montant et de la date d'émission de l'éco-prêt à taux zéro complémentaire attribué au syndicat de copropriétaires *
- * Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
 - Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Associé(e)(s), représentant la société civile : _____
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro (à l'exception le cas échéant de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires mentionné supra pour financer d'autres travaux que ceux du présent formulaire) ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les travaux du présent formulaire n'ont pas été commencés avant l'émission de l'offre de prêt ;
 - ☐ m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de trois ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
 - ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
 - ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

☐ Isolation thermique performante de la totalité des toitures

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
☐ Isolation en plancher de combles perdus	R _{additionnelle} = (m².K)/W	≥ 7
☐ Isolation en rampants de toiture et plafonds de combles	R _{additionnelle} = (m².K)/W	≥ 6
☐ Isolation de toiture terrasse	R _{additionnelle} = (m².K)/W	≥ 4,5

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature _____ Tampon _____

☐ Isolation thermique performante d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
☐ Isolation des murs	R _{additionnelle} = (m².K)/W	≥ 3,7

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

☐ Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : R ≥ 3 m².K/W

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

☐ Isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
☐ Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,3 ≥ 0,3
	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,7 ≥ 0,36
☐ Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,5 ≤ 0,36
☐ Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = W/(m².K) et Sw =	≤ 1,8 ≥ 0,32
☐ Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

☐ Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$

☐ Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

☐ **Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants**

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
☐ Pose d'une chaudière haute performance énergétique avec programmeur de chauffage	Si puissance ≤ 70kW, Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
	Si puissance > 70kW, Efficacité utile (%) =	≥ 87 mesurée à 100% de la puissance thermique nominale et ≥ 95.5 mesurée à 30% de la puissance thermique nominale

☐ Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kV-ampère avec programmeur de chauffage

☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type air/eau avec programmeur de chauffage	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 117 si basse température
	Efficacité énergétique saisonnière (%) = ...	≥ 102 si moyenne et haute température
☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur, pour le chauffage ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, de type géothermiques eau/eau, sol/eau et sol/sol, avec programmeur de chauffage	Dans le cas d'une production d'eau chaude sanitaire associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique (%) = ...	≥ 65 si profil de soutirage M
		≥ 75 si profil de soutirage L
		≥ 80 si profil de soutirage XL
		≥ 85 si profil de soutirage XXL

☐ Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- ☐ Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- ☐ Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- ☐ Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

☐ Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :
--	--

☐ Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300 kW avec programmateur de chauffage

☐ Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement η = % et Taux d'émission de CO = % et Indice de performance environnementale I = et Emission de particules PM = (mg/Nm ³)	≥ 70 $\leq 0,3$ ≤ 1 ≤ 90
---	---	--

☐ Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

☐ Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
---	--	-----------

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

- ☐ Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage de classe $\geq$ à 3
☐ Appareils de régulation et de programmation du chauffage
☐ Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux :

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis - 2016 »**À faire remplir aux professionnels par le demandeur****A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

☐ Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable**Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC***(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)***A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.****Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC***Pour information, critères techniques associés * :*

☐ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire pouvant être associé à un système de production de chauffage solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent	Équipements pour la fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage (ex : chauffe-eau electrosolaire, chauffe-eau solaire optimisé gaz, etc).	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (%) =	≥ 65 si profil de soutirage M
			≥ 75 si profil de soutirage L
			≥ 80 si profil de soutirage XL
			≥ 85 si profil de soutirage XXL
	Dispositif solaire mis séparément sur le marché de type capteur solaire, ballon d'eau chaude solaire, boucle de captage, système tout solaire	Dans le cas d'une production de chauffage associée, doit également être vérifiée une efficacité énergétique saisonnière (%) =	≥ 90
			≥ 600 si capteur solaire thermique à circulation de liquide
			≥ 500 si capteur solaire thermique à air
			≥ 500 si capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide
			≥ 250 si capteur solaire hybride thermique et électrique à air
		Le cas échéant, pour un ballon d'eau chaude ≤ à 500 litres, le coefficient S de pertes statiques du ballon d'eau chaude (W) = ...	$\leq 16.66 + 8.33 \cdot V^{0.4}$ où V est la capacité de stockage du ballon, exprimée en litres
☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire ²	Efficacité énergétique (%) =		≥ 95 si profil de soutirage M
	Efficacité énergétique (%) =		≥ 100 si profil de soutirage L
	Efficacité énergétique (%) =		≥ 110 si profil de soutirage XL

☐ Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique**Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :**

- ☐ Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de classe ≥ à 3
- ☐ Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- ☐ Équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints : _____

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**¹ Calculé avec un rayonnement G de 1000W/m²² Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »